



Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/22.G.A.1	14 nov. 2022	Composition des Comités Consultatifs Communaux et de la Commission Finances - Modification	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.B.2	14 nov. 2022	Budget annexe vente énergie - Provision grosses réparations	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.B.3	14 nov. 2022	Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.C.4	14 nov. 2022	Avenant Boulodrome	23 voix Pour 1 Abstention 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.C.5	14 nov. 2022	Avenant offices de restauration	24 voix Pour 3 élus ne participent pas
RS/SC/22.G.C.6	14 nov. 2022	Réalisation d'études géotechniques, diagnostics de pollution, travaux de dépollution des sites et sols potentiellement pollués	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/22.G.D.7	14 nov. 2022	Renouvellement de la convention 2023-2025 avec le COS	Unanimité
RS/SC/22.G.E.8	14 nov. 2022	Acquisition de la parcelle cadastrée F n°2692	Unanimité
RS/SC/22.G.F.9	14 nov. 2022	Collège René Char - Attribution d'une subvention pour un séjour à Préfailles	Unanimité
RS/SC/22.G.F.10	14 nov. 2022	Convention territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signature	23 voix Pour 3 Abstentions 1 élu ne participe pas



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGA1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.A.1.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

A

INSTANCES COMMUNALES

1. Composition des Comités Consultatifs Communaux et de la Commission Finances - Modification

Le rapporteur indique que conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil Municipal, la création des commissions municipales n'est pas obligatoire. Le Conseil Municipal dispose en effet du choix de créer ou non, à tout moment, des commissions municipales. Seul le CCAS et la Commission d'Appel d'offres sont obligatoires.

Lors du CM du 15 juin 2020, l'assemblée délibérante a fait le choix de constituer 8 commissions dont la composition est représentative du scrutin du 15 mars 2020. Les commissions permanentes sont les suivantes :

1. Sports - Enfance Jeunesse : 6 membres élus
2. Actions Sociales - Service seniors : 7 membres élus
3. Marais - Environnement : 8 membres élus
4. Enseignement - Petite enfance : 6 membres élus
5. Travaux - Sécurité : 9 membres élus
6. Culture - Animations communales : 5 membres élus
7. Urbanisme : 8 membres élus
8. Communication - Attractivité : 5 membres élus

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une 9^{ème} commission, en remplacement du groupe finances déjà existant. La Commission Finances sera constituée de l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Aussi, en application du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est indiqué en son article 10 que sur proposition du Maire, le conseil municipal peut créer des Comités Consultatifs Communaux sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. La composition des comités est fixée par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Le nombre des comités consultatifs et leur composition se décline de la manière suivante :

1. Comité Consultatif des Activités Physiques / Sportives et Jeunesse

ACTIVITÉS PHYSIQUES/SPORTIVES ET JEUNESSE
•Sallé Philippe
•Martin Steven
•Bertho Nicole
•Orain Claude
•Dhondt David
•Mahé Alain
•Deuil Éric

2. Comité Consultatif de la vie sociale et de la solidarité

VIE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
•Mahé Anne-Marie
•Pionneau Natacha
•Kerneur Lydie
•Fadet Nathalie
•Veillaud Roger
•Coiffet Annie
•Levray Catherine

3. Comité Consultatif des Espaces Naturels

ESPACES NATURELS
•Cochy Jacques
•Kerneur André
•Sabrases Marie
•Halgand Philippe
•Orain Claude
•Martin Steven
•Moyon André
•Mahé Pascal
•Guillet Marie
•Violain Pierre
•Moyon Daniel
•Biret Florence

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 044-214401689-20221114-22RSGA1-DE

4. Comité Consultatif de l'Enfance et de l'Éducation

ENFANCE ET ÉDUCATION
•Kerneur Cynthia
•Fischer Dominique
•Glotain Delaune Stéphanie
•Pionneau Natacha
•Kerneur Lydie
•Monfort Cindy
•Robert Annelise
•Mahé Anne

5. Comité Consultatif des Aménagements Publics

AMÉNAGEMENTS PUBLICS
•Amisse Michel
•Orain Claude
•Kerneur André
•Sallé Philippe
•Aoustin Stéphanie
•Cochy Jacques
•Fischer Dominique
•Berceger Alain
•Girard Benjamin
•Mahé Alain

6. Comité Consultatif des Actions Culturelles

ACTIONS CULTURELLES
•Bertho Nicole
•Cerclé Gilles
•Fadet Nathalie
•Mahé Anne-Marie
•Carranantes Gilles
•Cerclé Sandrine
•Levray Catherine

7. Comité Consultatif de l'Habitat et du Patrimoine

HABITAT ET PATRIMOINE
•Gonidec Denis
•Sabrases Marie
•Halgand Philippe
•Veillaud Roger
•Amisse Michel
•Aoustin Stéphanie
•Corbillé Gilbert
•Olivaud Louise
•Olivaud Mélanie

8. Comité Consultatif du Développement Économique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
•Cadoret Ghislaine
•Glotain Delaune Stéphanie
•Cercle Gilles
•Gonidec Denis
•Lizeul Florence
•Grey Patricia

ADOPTÉ : à 24 voix Pour

3 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AUSTIN Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGB2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.B.2.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGB2-DE

2. Budget annexe vente énergie - Provision grosses réparations

Le Conseil Municipal par délibération du 17/12/2015 a institué les modalités de constitution d'une provision pour grosses réparations avec des montants évolutifs dans le temps.

Au 31/12/2021, le cumul des sommes provisionnées était de 117 403.70 € pour un montant de reprise de provision pour 24 979.43 €.

Le mode de calcul initialement approuvé était estimatif sachant que la Commune ne pouvait pas avoir les connaissances sur le montant nécessaire à la détérioration des installations photovoltaïques.

Après dix années d'exploitation, au vu des travaux nécessaires pour le maintien de celles-ci en bon état de fonctionnement et au vu des factures émises à cet effet, nous pouvons désormais avoir un regard plus juste sur les besoins réels en matière de provisionnement.

Ainsi actuellement, la somme de 17 673 € est provisionnée chaque année pour abonder la provision. Ce montant, suivant les règles initialement établies, devait normalement augmenter en tenant compte de la vétusté des installations.

AU VU de l'expérience acquise

AU VU du montant net de la provision constituée au 31/12/2021 qui se porte à 92 424.27 €

CONSIDERANT qu'il y a bien lieu de constituer un régime de provisions pour garantir les éventuels problèmes techniques liés à la vétusté des installations.

CONSIDERANT que cette provision budgétaire est nécessaire pour le financement des dits travaux en investissement

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir le régime des provisions pour grosses réparations mis en place à ce jour

APPROUVE de limiter le versement annuel au montant actuellement versé soit 17 673 €.

Le versement de cette provision sera inscrit en dépenses à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » et en recette à l'article 1582 « autres provisions pour risques et charges ».

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGB2-DE

ADOPTÉ : à 24 voix Pour

3 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne,
Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire



Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGB3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.B.3.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 044-214401689-20221114-22RSGB3-DE

3. Demande d'admission en non-valeur

Le rapporteur informe le Conseil que le comptable a présenté les créances irrécouvrables pour les exercices 2022 et 2020 qu'il n'a pas pu recouvrer pour divers motifs :

- reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite,
- PV carence,
- poursuite sans effet,
- combinaison infructueuse d'actes.

Le montant en euros sur l'années 2022 s'établit à 47 194.11 € et sur l'année 2020 il s'établit à 524.05 €.

VU les états reçus du comptable de Saint-Nazaire Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PRONONCE l'admission en non-valeur pour l'exercice 2022 de la somme de 47 194.11€ et prononce l'admission en non-valeur pour l'exercice 2020 de la somme de 524.05 €.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour

3 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGC4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.C.4.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALLÉ Philippe

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 044-214401689-20221114-22RSGC4-DE

4. Avenant Marchés Publics - Boulodrome

Dans le cadre de son projet de construction d'offices d'un Boulodrome, La Commune de Saint-Joachim a lancé un marché public afin de retenir les entreprises chargées de la construction de l'équipement public. Ce marché comprenait 5 lots qui sont attribués comme suit :

Lot 1 : VRD SARL STRAD	Siret 539 607 820 00013	54 000.00 € HT
Lot 2 : GROS ŒUVRE GUIHENEUF	Siret 352 043 954 00028	58 000.00 € HT
Lot 3 : FONDATIONS FRANCKI	Siret 418 201 281 00049	29 650.00 € HT
Lot 4 : CHARPENTE ACS PRODUCTION	Siret 387 902 729 00012	310 985.48 € HT
Lot 5 : ELECTRICITE AM3I	Siret 505 182 154 00037	24 900.00 € HT

Le montant total des lots attribués se monte à 477 535.48 € HT.

A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise STRAD pour réaliser des travaux complémentaires prévus dans le lot VRD notamment les accès sécuritaires extérieurs. Ainsi, le devis présenté se monte à 7 510.00 € HT. Le montant du lot se porte avec ce devis à 61 510.00 € HT soit 13.89 % d'augmentation de ce lot.

A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise GUIHENEUF pour réaliser des travaux complémentaires pour les fouilles et les ouvrages de finition, de plus des travaux ont été supprimés notamment des clapets anti retour pour évacuer l'eau pluviale sur la structure. Ainsi, le devis présenté se monte à 2 452.28 € HT et un devis négatif de 2 210.00 € HT. Le montant du lot se porte avec ces devis se porte à 58 242.28 € HT soit 0.41 % d'augmentation de ce lot.

A la demande du cabinet de contrôle technique et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise FRANCKI FONDATION pour modifier la composition du béton injecté dans les pieux de fondation. Ainsi, le devis présenté se monte à 400.00 € HT. Le montant du lot avec ce devis se porte à 30 050.00 € HT soit 1.35 % d'augmentation de ce lot.

L'ensemble de ces prestations complémentaires porte le montant total des offres à 485 687.76 € HT soit une évolution de + 1.70 %.

Le Conseil Municipal n'ayant pas tenu séance depuis cette date, conformément aux règles de la commande il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les propositions des entreprises,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider Les avenants au marché de travaux correspondant :

• **Entreprise SART STRAD** Montant Avenant 1 : 7 510.00 € HT
SIRET 539 607 820 00013

Montant Total nouveau marché : 61 510.00 € HT

• **Entreprise GUIHENEUF ET FILS** Montant Avenant 1 : 242.28 € HT
SIRET 352 043 954 00028

Montant Total nouveau Marché : 58 242.28 € HT

• **Entreprise FRANCKI FONDATION** Montant Avenant 1 : 400.00 € HT
SIRET 418 201 281 00049

Montant Total nouveau Marché : 30 050.00 € HT

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à 23 voix Pour

1 Abstention (Madame SABRASES Marie)

3 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis


Secrétaire

Monsieur le Maire


Raphaël SALAÜN





Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGC5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/22.G.C.5.

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 8 novembre 2022

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Monsieur HALGAND Philippe, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur MARTIN Steven donnant pouvoir à Monsieur SALLÉ Philippe
Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur AMISSE Michel

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie donnant pouvoir à Madame CADORET Ghislaine

RETARD SANS POUVOIR :

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

Mairie de Saint-Joachim - 64, rue Joliot Curie - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 88 42 31 - Fax : 02 40 88 40 33 - E-mail : commune@saint-joachim.fr - www.saint-joachim.com



5. Avenant Marchés Publics - Offices de Restauration

Dans le cadre de son projet de construction d'offices de restauration, La Commune de Saint-Joachim a lancé un marché public afin de retenir les entreprises chargées de la construction de l'équipement public. Ce marché comprenait 13 lots qui sont attribués comme suit :

Lot 1 : VRD	NON ATTRIBUE	
Lot 2 : GROS ŒUVRE GUIHENEUF	Siret 352 043 954 00028	148 665.49 € HT
Lot 3 : CHARPENTE BOIS BOREAL	Siret 882 199 565 00012	89 943.20 € HT
Lot 4 : COUVERTURE BELLIARD	Siret 433 998 358 00017	90 042.89 € HT
Lot 5 : ITE EMBELL FACADE	Siret 418 391 892 00027	22 550.36 € HT
Lot 6 : MENUISERIE EXT ERDRALU	Siret 494 650 260 00016	44 985.00 € HT
Lot 7 : MENUISERIE INT	NON ATTRIBUE	
Lot 8 : PLATRERIE CLOISONS MARTINEZ	Siret 490 797 040 00014	55 100.37 € HT
Lot 9 : PAROIS FRIGO VAS AMENAGEMENT	Siret 494 997 950 00022	42 000.00 € HT
Lot 10 : REVETEMENTS SOLS SARL LEBEL	Siret 441 022 944 00017	34 500.00 € HT
Lot 11 : PEINTURE RENAISSANCE	Siret 402 620 033 00058	5 719.54 € HT
Lot 12 : ELECTRICITE AM3I	Siret 505 182 154 00037	42 850.00 € HT
Lot 13 : PLOMBERIE MOREAU GENIE	Siret 493 764 609 00027	44 173.55 € HT

Le montant total des lots attribués se monte à 620 530.40 € HT.

A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise BOISBOREAL pour des reprises d'études suite au décalage d'implantation de l'office de restauration de Sainte-Anne.

Ainsi, le devis dressé par l'entreprise BOISBOREAL se monte à 2 000.00 € HT. Le montant du lot se porte avec ce devis à 91 943.20 € HT soit une augmentation du lot de 2.22%.

L'ensemble de ces prestations complémentaires porte le montant total des offres à 622 530.40 € HT soit une évolution de + 2.98 %.

Le Conseil Municipal n'ayant pas tenu séance depuis cette date, conformément aux règles de la commande il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les propositions des entreprises,
ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 044-214401689-20221114-22RSGC5-DE

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider Les avenants au marché de travaux correspondant :

• **Entreprise BOISBOREAL**
SIRET 882 199 565 00012

Montant Avenant 1 : 2 000.00 € HT

Montant Total nouveau Marché : 91 943.20 € HT

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour

3 élus ne participent pas (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAZAR

